

Shefford, Québec.  
Le 10 janvier 2012

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 10 janvier 2012.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire suppléant Pierre Martin.

Les conseillers Denise Papineau, André Pontbriand, Donald Tétreault, Robert Ledoux et Claude Lallier.

### **MOMENT DE SILENCE**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,  
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,  
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 6 décembre 2011
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
  - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
  - 5.2 Sujets particuliers :
    - 5.2.1 Demande de modification de zonage no 2011-01
    - 5.2.2 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture / Lot no 2-595-694
    - 5.2.3 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture / Lot no 2-595-390
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
  - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
  - 6.2 Sujets particuliers :
    - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
    - 6.2.2 Demande de dérogation mineure no 2011-12
    - 6.2.3 Demande de dérogation mineure no 2011-13
    - 6.2.4 Nomination / M. Yannick Beauregard – Membre du CCU
7. Sujets intéressant la sécurité publique
  - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
    - 7.1.1 Protection policière

- 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
- 7.2 Sujets particuliers :
  - 7.2.1 Sûreté du Québec – Priorités d'action 2012-2013
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
  - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
  - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs et les parcs
  - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et les parcs
  - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant la famille et le communautaire
  - 11.1 Suivis de dossier concernant la famille et le communautaire
  - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les communications
  - 12.1 Suivis de dossier concernant les communications
  - 12.2 Sujets particuliers :
- 13. Sujets intéressant les finances et l'administration
  - 13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
  - 13.2 Sujets particuliers :
    - 13.2.1 Approbation et ratification des comptes
    - 13.2.2 Cession des lots no 4-760-324 (rue Pelletier) et no 4-760-323 (redevance pour fins de parcs) à la municipalité du Canton de Shefford

14. Autres sujets

14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

14.2 Sujets particuliers :

14.2.1 Avis de motion – Utilisation de pesticides et d'engrais (secteur rue Sylvie)

15. Correspondance

15.1 Nomination d'un représentant auprès de Solidarité rurale du Québec pour l'année 2012

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier  
APPUYÉE par M. le conseiller André Pontbriand,  
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter les procès-verbaux des  
séances régulière et extraordinaire du 6 décembre 2011.

**QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

**DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE NO 2011-01**

**Lot : 2 596 331**

**Propriétaires : M. Michel Ruel / Mme Lucie Dumas**

**Localisation : 1066, chemin Denison Est**

**Zonage : R-7 (résidentiel) (zonage municipal)  
Blanc (zonage provincial)**

**Description du lot :**

- superficie : 3 374,7 mètres<sup>2</sup>
- largeur : 38,10 mètres
- profondeur : 115,95 mètres et 121,67 mètres

**Demande de modification au règlement de zonage :**

- La demande de modification au règlement de zonage consiste à autoriser l'usage : F. Établissements axés sur la construction -F.1 : « Entrepreneurs en construction spécialisées du secteur du bâtiment ne générant aucun entreposage extérieur ni stationnement de machinerie lourde comme par exemple : service d'entretien, entrepreneurs tel que plombier, électricien, experts en sinistre, entrepreneurs en réparation de fissures, etc. » considérant qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 2005-419 article 31*, cet usage n'est pas autorisé.
- Cette zone autorise déjà plusieurs usages variés.

Après analyse et discussion, le CCU considère les points suivants :

- « cette zone autorise plusieurs usages variés dans la grille de la réglementation municipale et c'est également le cas sur les lieux;
- le CCU considère le fait, qui doit demeurer ainsi, à savoir que le lieu ne doit pas générer aucun entreposage extérieur, ni stationnement de machineries lourdes et ne pas devenir un stationnement de camions lourds.

Compte tenu de ces dispositions, le CCU recommande au conseil municipal l'acceptation de cette modification du Règlement de zonage no 2005-419 mais en conservant un certain encadrement. »

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de modification de zonage n° 2011-01, et ce, afin d'autoriser dans la zone R-7 l'usage F.1 (Entrepreneurs en construction).

DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE / LOT NO 2-595-694

Demande soumise par l'entreprise numéro 708186-3 Canada inc. à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins d'obtenir une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot numéro 2-595-694.

Nature du projet :

Demande d'autorisation afin de réaménager une partie de la superficie du bâtiment, initialement utilisé comme studio d'enregistrement musical, pour offrir de la massothérapie; l'autre partie sera utilisée par les occupants de la résidence.

Superficie visée : 5 000 mètres carrés

Attendu que la demande est conforme aux règlements de zonage;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,  
ET RÉSOLU unanimement d'appuyer la demande de l'entreprise  
numéro 708186-3 Canada inc. aux fins d'obtenir de la CPTAQ une  
autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot  
no 2-595-694, superficie de 5 000 mètres carrés.

**DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE / LOT  
NO 2-595-390**

Demande soumise par M. Michel Roy à la Commission de la protection  
du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins d'obtenir une  
autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot  
numéro 2-595-390.

Nature du projet : Demande d'autorisation afin de  
finaliser les travaux d'aplanissement  
d'une butte de roche sur le  
lot 2-595-390 dans le but de  
compléter lesdits travaux pour  
redonner au site sa vocation agricole  
selon les exigences de la demande  
initiale à la CPTAQ.

Superficie visée : ±3 750 mètres carrés

Attendu que la demande est conforme aux règlements de zonage;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
ET RÉSOLU unanimement d'appuyer la demande de M. Michel Roy  
aux fins d'obtenir de la CPTAQ une autorisation pour l'utilisation à une  
fin autre que l'agriculture du lot no 2-595-390, superficie de  
±3 750 mètres carrés, et ce, conditionnel à ce que la durée du projet  
visé par la demande soit de deux (2) ans maximum. Le délai débutera  
lorsque le demandeur aura reçu les autorisations requises (CPTAQ et  
MDDEP). De plus, le transport des matériaux hors du site devra se  
faire seulement entre la période du 15 mai au 30 novembre.

**SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION  
ET LES PERMIS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

1. René Riel / Lévana Tremblay présentent une demande (nouvelle construction) pour le **76, rue Johanne**;
2. Pierre Lamothe présente une demande (agrandissement bâtiment principal : remise rattachée) pour le **95, chemin Robinson Ouest**;
3. Charles Bisailon / Denise Gauthier présentent une demande (nouvelle construction) pour le **33, impasse du Cerf**.

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU :

« Le CCU recommande l'acceptation des 3 projets de la liste par le conseil municipal. Les projets présentés répondent aux exigences minimales du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n 2007-438. »

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

DÉROGATION MINEURE N° 2011-12

**Lot : 2 595 267**

**Propriétaires :** M. Guy Tétreault / Mme Chantal L'Heureux  
**Localisation :** 81, rue du Grand-Royal Ouest  
**Zonage :** RV-2 (résidentiel de villégiature)  
(zonage municipal)  
Blanc (zonage provincial)

**Description du lot :**

- superficie : 6331,40 mètres<sup>2</sup>
- largeur : 60,99 mètres
- profondeur : 115,95 mètres et 121,67 mètres

**Nature et effets de la demande :**

- La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal (résidence) à une distance de 6,30 mètres comme marge de recul avant considérant qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 2005-419 article 31*, la marge de recul avant minimale dans cette zone est de 9 mètres.
- Un permis a été émis pour la construction de la résidence (référence permis n° 2009-06-0351).

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« Le CCU considère que la demande n'est pas mineure; la marge de recul avant est loin d'être respectée. La municipalité est placée devant des faits accomplis ne respectant pas du tout les éléments qui furent et doivent être considérés avant l'émission du permis. Celui-ci fut émis et non respecté.

Devant les faits accomplis et les explications de la personne-ressource du CCU, celui-ci se rend à l'évidence que cette demande de dérogation n'est pas mineure mais plutôt majeure.

En conséquence, le CCU ne recommande pas au conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure.

Cependant afin de résoudre le problème créé par le propriétaire, le CCU entrevoit une possibilité de solution. Un arpentage précis de la ligne adjacente à la rue de ce terrain permettrait peut-être à la Municipalité de céder une partie du rond de virage (celui-ci était temporaire) qui se localise aujourd'hui beaucoup plus loin sur la rue. Il est évident pour le CCU que l'ensemble des frais encourus sont la responsabilité du propriétaire. Le CCU demeure disponible afin de résoudre le problème.»

Faisant suite aux recommandations du CCU, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, la Municipalité accepterait de céder une partie du lot 3 318 097 (rue du Grand-Royal Ouest) conditionnellement à ce que tous les frais (arpenteur-géomètre, coût d'acquisition du terrain selon l'évaluation et notaire) soient aux frais du demandeur. La première étape sera évidemment de faire vérifier par un arpenteur-géomètre (au choix de la Municipalité) la possibilité de vendre une partie de la rue (excédent seulement). La Municipalité tient d'ailleurs à spécifier que l'emprise de la rue devra avoir un minimum de 20 mètres.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,  
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 2011-12 soit refusée.



DÉROGATION MINEURE N<sup>o</sup> 2011-13

**Lot : 4 114 761**

**Propriétaires :** M. Marco Paquette / Mme Kathia Ostiguy  
**Localisation :** 6, rue Alexandra  
**Zonage :** RV-2 (résidentiel de villégiature) (zonage municipal)  
Blanc (zonage provincial)

**Description du lot :**

- superficie : 6 009,1 mètres<sup>2</sup>
- largeur : 99,52 mètres
- profondeur : 61,30 mètres et 69,00 mètres

**Nature et effets de la demande :**

- La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal ayant une hauteur de 11,58 mètres considérant qu'en vertu du *Règlement de zonage n<sup>o</sup> 2005-419 articles 9 et 31*, la norme est établie à 11 mètres pour la hauteur maximale.
- Le tout en référence au plan préparé par K.P. numéro MPOO211 daté de novembre 2011.
- Un permis a été demandé pour la construction de la résidence (référence demande de permis n<sup>o</sup> 2011-11- 0615).

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

- « le fait que le propriétaire a fait modifier ses plans initiaux afin de répondre le plus possible à la réglementation; que cependant il ne devait pas briser l'harmonie de l'ensemble du bâtiment;
- le CCU considère également que le dépassement du toit apparaît mineur en soi et compte tenu de l'envergure de la résidence;
- que le voisinage ne subit aucun préjudice en sachant que les résidences voisines possèdent également des dimensions assez importantes.

En conséquence, le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure par le conseil municipal. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Une citoyenne a manifesté son opposition et les demandeurs ont défendu leur point de vue.

Après délibération du conseil,  
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure  
numéro 2011-13 soit refusée.

#### NOMINATION / M. YANNICK BEAUREGARD – MEMBRE DU CCU

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que M. Yannick Beauregard soit nommé à  
titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en  
remplacement de Mme Denise Papineau à titre de membre citoyenne.

#### SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS  
RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

#### SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D'ACTION 2012-2013

PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,  
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité que les priorités d'action 2012-2013 sur  
lesquelles la municipalité du Canton de Shefford souhaiterait voir  
travailler les policiers de la Sûreté du Québec, poste Haute-Yamaska  
sont :

- le respect de la signalisation (vitesse, arrêt) dans les secteurs  
résidentiels;
- la vérification de la circulation des camions lourds dans les  
zones prohibés;
- la surveillance dans les parcs municipaux afin de prévenir le  
vandalisme;
- implication de la Sûreté du Québec dans les démarches de  
promotion de surveillance de quartier.

#### SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT  
ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

**SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

**SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS ET LES PARCS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS ET LES PARCS
- SUJETS PARTICULIERS :

**SUJETS INTÉRESSANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

**SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

**SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

**APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Donald Tétreault,  
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,  
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20111548 @ n° 20111732 au montant de 557 048,49 \$.

CESSION DES LOTS NO 4-760-324 (RUE PELLETIER) ET  
NO 4-760-323 (REDEVANCE POUR FINS DE PARCS) À LA  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Faisant suite à la lettre datée du 7 décembre 2011 de MM. Steve Pelletier et Michel Lussier, promoteurs d'« Harmonie du Canton », pour 9207-5985 Québec Inc., désireux de remettre à la municipalité du Canton de Shefford le lot no 4-760-324 (rue Pelletier), superficie de 6 973,6 mètres carrés pour la valeur d'un dollar et de même céder la redevance pour fins de parcs soit le lot no 4-760-323 d'une superficie de 5 062,2 mètres carrés.

ATTENDU QUE la rue Pelletier (lot no 4-760-324) a été accepté par le conseil le 7 juin 2011;

ATTENDU QU'une résolution a déjà été adopté le 2 juin 2009 concernant l'acceptation de l'emplacement proposé pour la redevance de fins de pars, de terrains de jeux et espaces naturels du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,

ET RÉSOLU à l'unanimité de faire l'acquisition de la rue Pelletier (lot no 4-760-324) au montant d'un dollar ainsi que le lot no 4-760-323 à titre de redevance de fins de pars, de terrains de jeux et espaces naturels.

QUE M. le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour la transaction;

QUE Me St-François est mandaté à préparer le contrat.

**AUTRES SUJETS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

**AVIS DE MOTION – UTILISATION DE PESTICIDES ET D'ENGRAIS  
(SECTEUR DE LA RUE SYLVIE)**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Robert Ledoux à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il y aura adoption du règlement concernant l'utilisation de pesticides et d'engrais (secteur de la rue Sylvie).

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**CORRESPONDANCE**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT que la MRC de la Haute-Yamaska s'est engagée à payer la cotisation annuelle à l'organisme Solidarité rurale du Québec au montant de 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a trouvé important de renforcer financièrement l'organisme Solidarité rurale du Québec compte tenu du rôle central que celui-ci aura à jouer dans la négociation de la prochaine Politique de la ruralité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Municipalité auprès de cet organisme pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,  
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,  
ET RÉSOLU unanimement de nommer M. Pierre Martin pour représenter la municipalité du Canton de Shefford auprès de Solidarité rurale du Québec pour l'année 2012.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Donald Tétreault,  
APPUYÉE par M. le conseiller Claude Lallier,  
IL EST RÉSOLU unanimement de lever la présente séance à 20 h 27

---

Mme Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

M. Pierre Martin  
Maire suppléant